

Fiche de Données de Sécurité**STABIRAM MS 6 / MS 601**

Publication : 2018-11-26

Type de document	Titre	Mise-à-jour	Version	Page
Fiches de données de sécurité	<u>STABIRAM MS 6 / MS 601</u>	2018-11-23	4.0	<u>3</u>
Inventaires	<u>Inventory</u>	2018-11-23	1.0	<u>13</u>

Produit: **STABIRAM MS 6 / MS 601**

Page: 1 / 10

Numéro de FDS: 715549-001 (Version 4.0)

Date 23.11.2018 (Annule et remplace : 28.05.2015)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Fiche de Données de Sécurité générique

1.1. Identification du produit

Identification du mélange: STABIRAM MS 6 / MS 601

Grades : STABIRAM MS 601 / STABIRAM MS6 /

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif routier.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	ARKEMA Additifs Bitumes 420 rue d'Estienne d'Orves 92705 Colombes, FRANCE Téléphone: +33 (0)1 49 00 80 80 Téléfax: +33 (0)1 49 00 83 96 Adresse e-mail: pars-drp-fds@arkema.com http://www.arkema.com
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 1 49 00 77 77
Numéro d'appel d'urgence européen : 112
France ORFILA : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Oral(e): Toxicité aiguë, 4, H302
Corrosion cutanée, 1B, H314
Lésions oculaires graves, 1, H318
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, 1, H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, 1, H410

Indications complémentaires:

Pour le texte complet des phrases H, EUH mentionnées dans cet article, voir article 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

N,N,N',N',N'-Pentaméthyl-N-C16-18(even numbered)C18 unsaturated-alkyl-1,3 propanediammonium chloride

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314(1B) : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

Prévention:

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Élimination:

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Effets sur l'environnement:

Très toxique pour les poissons. Très toxique pour la daphnie Très toxique pour les algues.

Divers:

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Ce mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT et vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nature chimique du mélange¹:

Préparation à base de dérivés d'amines grasses.

Composants dangereux (conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 et son/ses amendement(s)) :

Nom Chimique ¹ & Numéro d'Enregistrement REACH ²	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
Hexylène glycol (01-2119539582-35) (N° ANNEX: 603-053-00-3)	203-489-0	107-41-5	>= 20 %	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315
N,N,N',N',N'-Pentaméthyl-N-C16-18(even numbered)C18 unsaturated-alkyl-1,3 propanediammonium chloride (01-2119487003-44)	629-716-7	1211950-04-7	>= 25 %	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M Aigu = 10 Facteur M Chronique = 1

Impuretés contribuant aux dangers :

Nom Chimique ¹	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
chlorométhane (N° ANNEX: 602-001-00-7)	200-817-4	74-87-3	< 1 %	Flam. Gas1; H220 Press. Gas Carc.2; H351 Repr.2; H361f STOT RE2; H373

¹: Voir chapitre 14 pour le nom approprié de l'expédition

²: Voir le texte du règlement pour les exceptions ou restrictions applicables -

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers soins nécessaires:

Conseils généraux:

Sous la douche : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé (y compris les chaussures).

Contact avec le produit chaud : Douche immédiate en enlevant rapidement les vêtements souillés sous la douche, et lavage abondant et prolongé à l'eau.

Inhalation:

Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Hospitaliser d'urgence.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Mettre sous surveillance médicale. Hospitaliser d'urgence.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières (pendant au moins 15 minutes). Consulter d'urgence un ophtalmologiste.

Ingestion:

Ne pas tenter de faire vomir, rincer abondamment la bouche et les lèvres à l'eau si le sujet est conscient, puis hospitaliser d'urgence.

Protection pour les secouristes:

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés: Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique., Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Par combustion, formation de produits toxiques:
oxydes d'azote, Oxydes de carbone, Dérivés organiques

5.3. Conseils aux pompiers:

Méthodes particulières d'intervention:

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Actions spéciales pour la protection des pompiers:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Assurer une ventilation adéquate. Le personnel non nécessaire doit être évacué du secteur.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans l'environnement.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Méthodes de nettoyage:

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Récupération:

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) Balayer pour éviter les risques de glissade.

Elimination:

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques: Aucun(e).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Mesures techniques/Précautions:

Prévoir des postes d'eau et des fontaines oculaires à proximité. Prévoir une cuvette de rétention. Prévoir matériel électrique étanche.

Précautions pour la manipulation sans danger:

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Mesures d'hygiène:

Voir rubrique 4.

Se laver les mains après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Prévoir sol imperméable.

Matériel d'emballage:

Recommandé: Fûts métalliques revêtus intérieurement.

A éviter: Fûts métalliques., Fût en plastique, Acier inoxydable

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucun(e).

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle:

Valeurs limites d'exposition

Hexylène glycol

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
INRS (FR)	01 2008	VLE	25	125	Limite Indicative
ACGIH (US)	03 2017	VLE	-	10	Aérosol, inhalable.
ACGIH (US)	03 2017	VLE	50	-	Fraction vapeur
ACGIH (US)	03 2017	TWA	25	-	Fraction vapeur

chlorométhane

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
INRS (FR)	01 2008	VME	50	105	Limite Indicative
INRS (FR)	01 2008	VLE	100	210	Limite Indicative
ACGIH (US)	02 2012	TWA	50	-	-
ACGIH (US)	02 2012	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
ACGIH (US)	02 2012	VLE	100	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL): N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE :

Utilisation finale	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
Travailleurs	1,76 mg/m ³ (LT, SE)		0,25 mg/kg bw/jour (LT, SE)

LE : Effets locaux, **SE :** Effets systémiques, **LT :** Long terme, **ST :** Court terme

Dose dérivée sans effet (DNEL): HEXYLENE GLYCOL :

Utilisation finale	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
Travailleurs	98 mg/m ³ (ST, LE) 14 mg/m ³ (LT, SE) 49 mg/m ³ (LT, LE)		2 mg/kg bw/jour (LT, SE)
Consommateurs	49 mg/m ³ (ST, LE) 3,5 mg/m ³ (LT, SE) 25 mg/m ³ (LT, LE)		1 mg/kg bw/jour (LT, SE)

LE : Effets locaux, **SE :** Effets systémiques, **LT :** Long terme, **ST :** Court terme

Concentration prévisible sans effet (PNEC): N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE :

Compartiment:	Valeur:
Eau douce	14 µg/l
Eau de mer	1,4 µg/l
Station de traitement des eaux usées	3,2 mg/l
Sédiment d'eau douce	55,9 mg/kg dw
Sédiment marin	5,6 mg/kg dw
Sol	9,45 mg/kg dw
Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	2 g/kg food

Concentration prévisible sans effet (PNEC): HEXYLENE GLYCOL :

Compartiment:	Valeur:
Eau douce	0,429 mg/l
Eau de mer	0,043 mg/l
Eau (dégagement intermittent)	4,29 mg/l
Effets sur les installations de traitement des eaux usées	20 mg/l
Sédiment	1,59 mg/kg dw
Sédiment marin	0,159 mg/kg dw
Sol	0,066 mg/kg dw

8.2. Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire: Masque respiratoire si nécessaire.
En cas de déversement, porter un masque Type de Filtre recommandé: Filtre de type AK
Éviter l'exposition aux poussières ou aux vapeurs., En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains: En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Gants anti-chaueur
Porter des gants étanches isolants thermiques en cas de manipulation à chaud.
Gants de protection conformes à EN 374.
Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur., Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux/du visage: Écran facial, ou, Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166, Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection de la peau et du corps: Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir chapitre 6

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique (20°C): liquide

Odeur: Pas de données disponibles.

Seuil olfactif: Pas de données disponibles.

pH: Concentration 5 %, pH approximativement 7, en solution dans eau

Point de solidification : -3 - 0 °C selon la qualité.

Point/intervalle d'ébullition: Pas de données disponibles.

Point d'éclair: > 100 °C (ASTM D 93)

Taux d'évaporation: Pas de données disponibles.

Inflammabilité (solide, gaz):
Inflammabilité: Non pertinent

Pression de vapeur: Pas de données disponibles.

Masse volumique de la vapeur: Pas de données disponibles.

Masse volumique: 0,90 - 1,00 g/cm³, à 25 °C selon la qualité.

Hydrosolubilité: soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3
PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE :
log Kow : env. 0 , à 25 °C (OCDE Ligne directrice 123)
HEXYLENE GLYCOL :
log Kow : < 1 (calculé(e))

Température d'auto-inflammabilité: Pas de données disponibles.

Température de décomposition: Pas de données disponibles.

Viscosité: Pas de données disponibles.

Propriétés explosives:
Explosibilité: Non explosif

Propriétés comburantes: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2. **Autres données:** Aucun(e).

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. **Réactivité:**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. **Stabilité chimique:** Pas de données disponibles.

10.3. **Possibilité de réactions dangereuses:** Pas de données disponibles.

10.4. **Conditions à éviter:** Pas de données disponibles.

10.5. **Matières incompatibles:**

Oxydants puissants, les acides forts et les composés organohalogénés.

10.6. **Produits de décomposition dangereux:**

Par combustion, formation de produits toxiques: oxydes d'azote, Oxydes de carbone, Dérivés organiques

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toutes les données disponibles et pertinentes sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

11.1. **Informations sur les effets toxicologiques:**

Toxicité aiguë:

Ingestion:

De par sa composition : Nocif en cas d'ingestion.

N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE :
• Chez l'homme : Risque de brûlures de la bouche, de l'oesophage et de l'estomac.
• Chez l'animal : DL50/Rat: 1.156 mg/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 401) , Irritation locale

Effets locaux (Corrosion / Irritation / Lésions oculaires graves):

Contact avec la peau:

De par sa composition : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE :
• Chez l'animal : Nécrose, Effets retardés (OCDE ligne directrice 404, lapin, Durée d'exposition: 3 min)

Contact avec les yeux:

De par sa composition : Provoque des lésions oculaires graves.

N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE :
• Chez l'animal : Atteinte de tous les tissus de l'oeil (OCDE ligne directrice 405, Lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Inhalation:

Pas de données disponibles.

Contact avec la peau:

Pas de données disponibles.

Effets CMR :

Mutagénicité:

Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur le danger potentiel de ce mélange.

In vitro

N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE :
Test de Ames: Inactif (Méthode: OCDE ligne directrice 471)
Test d'aberrations chromosomiques in vitro sur lymphocytes humains: Inactif (Méthode: OCDE ligne directrice 473)
Test de mutations géniques in vitro sur cellules de mammifères: Inactif (Méthode: OCDE ligne directrice 476)

Cancérogénicité:

Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

Développement foetal:

Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur le danger potentiel de ce mélange.

N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE :

- Chez l'animal : Exposition lors de la grossesse: Absence de malformations congénitales et d'effets embryotoxiques à doses non toxiques pour les mères
NOAEL (Toxicité pour le développement) : 100 mg/kg bw/jour
NOAEL (Toxicité Maternelle) : 30 mg/kg bw/jour
(Méthode: OCDE Ligne directrice 414, rat, orale)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

Exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Inhalation: Risque d'irritation pour les voies respiratoires

Exposition répétée: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE :
orale: irritation, Sites d'action: Appareil gastro-intestinal, NOAEL= 10 mg/kg (rat, Répétée)
Oral(e): Sites d'action: Intestin, ganglions lymphatiques, Thymus, poumon, NOAEL= 30mg/kg bw/jour
(Méthode: OCDE ligne directrice 407, Rat, Subaigu)

Danger par aspiration: Non pertinent

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Évaluation Ecotoxicologique: Toutes les données disponibles et pertinentes sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité aiguë :

Poissons: De par sa composition, doit être considéré comme: Très toxique pour les poissons.

N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE :
CL50, 96 h (Danio rerio (poisson zèbre)) : = 0,7 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 203)

HEXYLENE GLYCOL :
CL50, 96 h (Gambusia affinis (Guppy sauvage)) : 8.510 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 203)

Invertébrés aquatiques: De par sa composition, doit être considéré comme: Très toxique pour la daphnie.

N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE :
CE50, 7 jr (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 0,027 - 0,08 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 211, Immobilisation)

HEXYLENE GLYCOL :
CE50, 48 h (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 5.410 mg/l (Immobilisation)

Plantes aquatiques: De par sa composition, doit être considéré comme: Très toxique pour les algues.

N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE :
CE50r, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) : = 0,235 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201, inhibition du taux de croissance)

HEXYLENE GLYCOL :
CE50, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)) : > 429 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201)

Micro-organismes:

N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE :
CE50, 3 h : = 63 mg/l (Inhibition de la respiration de boues activées)
CE10, 3 h : = 32,1 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 209)

HEXYLENE GLYCOL :
NOEC, 10 Jrs (Bactérie) : 200 mg/l

Toxicité aquatique / Toxicité à long terme:

Invertébrés aquatiques:

N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE :
EC10, 21 jr (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 0,017 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 211, Inhibition de la reproduction)

Plantes aquatiques:

N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE :
ErC10, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) : = 0,140 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201, inhibition du taux de croissance)

Toxicité non aquatique / Toxicité aiguë :

**Toxicité pour les organismes
vivant dans le sol:**

N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE :
NOEC, 56 jr (Eisenia fetida (vers de terre)) : > 945 mg/kg (Sol dw) (Méthode: OCDE Ligne directrice 222, reproduction)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Biodégradation (Dans l'eau): Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur la biodégradabilité de ce mélange.

N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE :
Non facilement biodégradable.: 43 % après 28 jr (Méthode: OCDE Ligne directrice 301 D)

HEXYLENE GLYCOL :
Facilement biodégradable: 81 % après 28 jr (Méthode: OCDE Ligne directrice 301 F)

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Bioaccumulation: Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur le potentiel de bioaccumulation de ce mélange.

N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE :
Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : env. 0 , à 25 °C (Méthode: OCDE Ligne directrice 123)

HEXYLENE GLYCOL :
Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : < 1 (Méthode: calculé(e))

12.4. Mobilité dans le sol - Répartition entre les compartiments environnementaux: Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Ce mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT et vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes: Aucun(e) à notre connaissance.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Traitement des déchets:

Élimination du produit: Ne pas rejeter dans le milieu naturel ou les eaux le produit pur ou concentré. Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Élimination des emballages: Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	14.1. Numéro ONU	14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	14.3. Classe*	Étiquette	14.4. PG*	14.5. Dangers pour l'environnement	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR	1760	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE)	8	8	II	oui	
ADN	1760	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE)	8	8	II	oui	
RID	1760	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE)	8	8	II	oui	
IATA Cargo	1760	Corrosive liquid, n.o.s. (N,N,N',N',N'-Pentamethyl-N-C16-18(even numbered)C18 unsaturated-alkyl-1,3 propanediammonium chloride)	8	8	II	oui	
IATA Passenger	1760	Corrosive liquid, n.o.s. (N,N,N',N',N'-Pentamethyl-N-C16-18(even numbered)C18 unsaturated-alkyl-1,3 propanediammonium chloride)	8	8	II	oui	
IMDG	1760	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (N,N,N',N',N'-PENTAMETHYL-N-C16-18(EVEN NUMBERED)C18 UNSATURATED-ALKYL-1,3 PROPANEDIAMMONIUM CHLORIDE)	8	8	II	Polluant marin	EmS Number: F-A, S-B Mark: MP

*Description: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
14.4. Groupe d'emballage

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC: Non concerné

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Fiches de données de sécurité: conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 et son/ses amendement(s)

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Listé dans:

UE. Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances: chlorométhane; chlorure de méthyle

REGLEMENTATION FRANCAISE:

Maladies professionnelles Code de la Sécurité sociale : articles L461-1 à 8 ; déclaration préalable obligatoire de l'employeur tableau(x): 84

Sécurité au travail Code du travail art. R 4222-1 à 4222-26. Captation des vapeurs, aérosols et particules solides à la source d'émission. Assainissement
Arrêté du 31.3.80 : Installations électriques des installations classées

Installations classées France. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), code de l'environnement, partie réglementaire, livre V, titre I
4510: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

Déchets	Loi n°75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets industriels Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation
Rejets	Loi n° 76-663 du 19.07.76 et arrêté du 02.02.98, modifié par arrêté du 29.05.2000 et par arrêté du 03.08.2001

15.2. **Évaluation de la sécurité chimique:** Aucun(e).

INVENTAIRES:

Pour le détail des inventaires, voir en annexe.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H, EUH mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves sur les organes en cas d'expositions répétées ou prolongées.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Bibliographie Related CAS # : 1211950-04-7 = 68607-29-4 for inventory purpose

Thésaurus:

NOAEL : Dose sans effet toxique observable (NOAEL)
LOAEL : Dose/concentration la plus faible pour laquelle un effet indésirable est encore observé (LOAEL)
bw : Poids du corps
food : dans la nourriture
dw : Poids sec
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la norme internationale ISO 11014-1. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Product:
STABIRAM MS 6 / MS 601

Page: 1 / 1

SDS No.: 715549-001 (Version 1.0)

Date 23.11.2018

Inventory	EINECS / REACH	TSCA	DSL / NDSL	IECSC	ENCS	ISHL	KECI	PICCS	AICS	NZIOC
STABIRAM MS 601	Conforms to	Conforms to	Conforms to (F)	Conforms to	Does not conform to	Does not conform to	Conforms to	Conforms to	Conforms to	Conforms to
STABIRAM MS6	Conforms to	Conforms to	Conforms to (F)	Conforms to	Does not conform to	Does not conform to	Conforms to	Conforms to	Conforms to	Conforms to

(A) The product contains ELINCS substances.	(I) This product contains at least one component covered by an exemption available only for Arkema - Please consult Arkema for more information
(B) This substance has been registered according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH).	(J) This product contains at least one component covered by a polymer exemption available only for Arkema - Please consult Arkema for more information.
(C) This substance is exempt from registration according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH).	(K) Consult ARKEMA.
(D) This product contains at least one component registered according to Regulation (EC) N° 1907/2006 (REACH)	(L) This product contains a NLP (No Longer Polymer)
(E) This product contains at least one component exempt according to Regulation (EC) N° 1907/2006 (REACH)	(M) The mixture contains a polymer. All the monomers for this polymer & other substances are listed on the inventory, Consult Arkema.
(F) All components of this product are on the Canadian DSL	(N) Consult ALTUGLAS
(G) This product contains one or several components listed in the Canadian NDSL list. All other components are on the DSL list.	(O) Based on alternate CAS number(s).
(H) This product contains one or several components that are not on the Canadian DSL nor NDSL lists.	
<i>In case of empty inventory, Consult ARKEMA.</i>	
ARKEMA	420 rue d'Estienne d'Orves - 92700 Colombes – FRANCE

